



CENTRE SOCIAL PROTESTANT

## **Soutien du CSP à la votation sur la naturalisation facilitée pour les jeunes de la 3<sup>ème</sup> génération**

La modification constitutionnelle proposée pour la naturalisation facilitée des étrangers de troisième génération a été adoptée par les deux chambres fédérales et soutenue par tous les partis à l'exception de l'UDC. Le projet est le résultat de près de huit ans de travaux parlementaires qui en ont réduit peu à peu la portée jusqu'à le transformer en une réforme des plus modestes.

Aujourd'hui, les conditions retenues pour bénéficier d'une telle naturalisation facilitée sont tellement drastiques qu'il est probable que seul un petit nombre d'étrangers sera concerné. En effet, le requérant devra être né en Suisse et y jouir d'un permis C, l'un de ses parents devra également y avoir bénéficié d'un permis C et l'un de ses grands-parents devra y avoir disposé d'un droit de séjour (ce qui exclut les petits-enfants de permis F ou de clandestins).

L'aspect positif de ce projet est d'offrir aux étrangers concernés la possibilité d'échapper aux procédures cantonales de naturalisation qui peuvent se révéler extrêmement tatillonnes (ce n'est généralement pas le cas dans les cantons romands), même pour des étrangers de la troisième génération. En effet, si le projet passe, ces personnes bénéficieront d'une procédure fédérale basée uniquement sur des critères objectifs.

Malgré la modestie regrettable de cette réforme, il serait catastrophique que le peuple ou les cantons la rejettent, puisque cela verrouillerait toute velléité de changement dans ce domaine pour de nombreuses années.

Malheureusement, vu les forces en présence, il n'est pas exclu que ce projet ne recueille pas la majorité des cantons. Il est donc indispensable que toutes les forces favorables à plus d'ouverture dans le domaine du droit des étrangers se mobilisent pour son soutien.

C'est dans ce sens que le CSP soutient cette réforme et appelle tous les citoyens à dire OUI le 12 février prochain.